Février 2023

SAINT-CAMILLE EN BREF

Municipalité canton de SAINT-CAMILLE

La Municipalité est très heureuse de vous présenter l'édition de février 2023 du Saint-Camille en bref!

Bonne lecture!

EMPRUNT DE RAQUETTES À NEIGE ET BÂTONS DE MARCHE

Le Club FADOQ Saint-Camille, en collaboration avec la Municipalité du canton de Saint-Camille, met gratuitement à disposition des raquettes à neige et des bâtons de marche de taille adulte pour les citoyens et citoyennes. Les raquettes sont disponibles dès maintenant pour profiter des dernières semaines de neige de la saison.

Profitez-en pour aller marcher dans notre réseau de sentiers municipaux!

Informez-vous de la procédure pour emprunter les raquettes :

info@saint-camille.ca | 819 828-3222 # 102

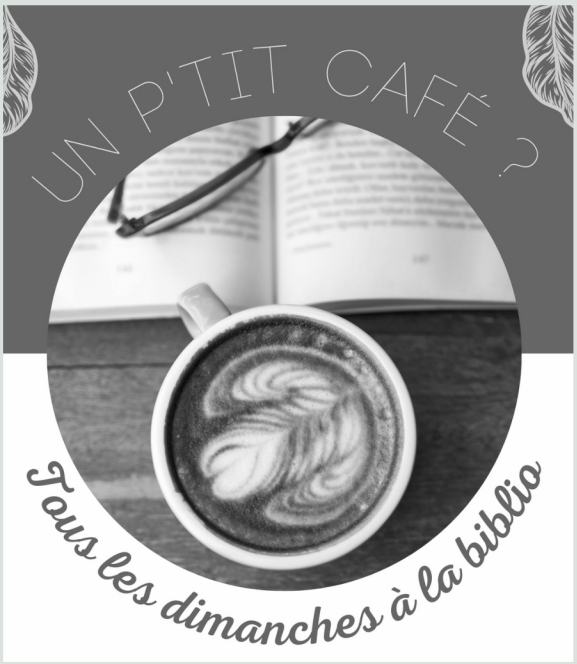

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

HEURES D'OUVERTURE

Lundi et mercredi soirs : 18 h 30 à 20 h
Dimanche : 9 h à 11 h

Le café et des sachets de thé/tisane sont offerts tous les dimanches à la biblio!

Quoi de mieux que de profiter d'un dimanche matin tranquille avec un bon livre à feuilleter et une boisson chaude à siroter? En échange d'une contribution volontaire, vous pourrez vous servir sur notre table à café.

SÉANCE DU CONSEIL
6 FÉVRIER 2023

Prochaine séance : LUNDI 6 MARS 2023 | À 19 H au bureau municipal

Administration et législation

- Adoption des **comptes à payer** saisis du 15 au 27 janvier au montant de **50 365,06 $**;
- Autorisation d'envoi de **mises en demeure** pour les comptes de taxes demeurant impayés;
- Proclamation des **Journées de la persévérance scolaire** du 13 au 17 février 2023;
- Renouvellement du **contrat de service avec Infotech** (logiciel informatique) au montant de **5 560 $**, taxes en sus;
- Inscription au **congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec** au montant de **566 $**, taxes en sus;
- Affectation de **surplus accumulés non affectés** pour l'année 2022, tel que prévu au budget 2022;
- Adhésion au **Programme d'assurances des OSBL** des municipalités participant au programme parrainé par l'Union des municipalités du Québec;
- Adoption du **Règlement 2023-03 interdisant l'épandage de déjections animales** durant certaines journées de l'été 2023 : 24 juin 2023;
- **Avis de motion et dépôt de projet de Règlement 2023-04** modifiant le règlement 2002-09 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Sécurité publique, transport, voirie

- Embauche de **M. Sébastien Roberge** à titre de **pompier volontaire**;
- **Motion de remerciements à l'équipe municipale** concernant les pannes de courant du temps des Fêtes 2022.

Environnement, urbanisme et développement

- **Matières résiduelles fertilisantes (MRF)** - Demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution et de resserrer l'encadrement de l'industrie par règlement;
- **Adoption du plan d'action annuel** de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille;
- Dépôt au **Fonds région et ruralité** pour l'accompagnement annuel de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille;
- Autorisation de délivrer un **permis de construction** sur un immeuble du **75, chemin Pinard**, soumis au PIIA;
- Autorisation de délivrer un **permis de construction** sur un immeuble du **145, 13e et 14e rang**, soumis au PIIA;
- Achat d'une banque d'heures à Consultants GTE pour du soutien au **Service d'inspection et d'émission de permis (100 heures à 70,50 $ / heure)**
- Adoption du **plan d'action 2023** de la **communauté nourricière de Saint-Camille**;
- **Projet éolien sur le territoire** - Demandes à la MRC des Sources concernant sa transparence, son inclusion et sa gestion du projet.

Il est possible d'obtenir une copie des procès-verbaux des séances du conseil municipal en vous adressant au bureau municipal, via le portail citoyen et sur notre site Web :
https://saintcamille.ca/administration-municipale/documents-administratifs/#proces-verbaux

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTES DE TAXES 2023

Vous avez reçu par la poste votre compte de taxes 2023. Si vous ne l'avez pas encore reçu, veuillez communiquer avec nous.
Voici quelques informations relatives au paiement de vos taxes.

Vous pouvez payer vos taxes par **chèque**, en **argent**, auprès de votre **institution financière** ou par **virement bancaire**. Notez que votre paiement doit être fait au plus tard à la date du versement. Les intérêts sont calculés dès le lendemain de la date du versement. Contactez-nous pour connaître le solde de votre compte de taxes afin d'éviter que les intérêts s'accumulent ou pour toute autre question.

Paiement de taxes municipales par chèques

- Votre chèque doit être libellé au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.
- La date d'encaissement correspond à la date de réception du chèque à nos bureaux et non la date inscrite sur le chèque.
- Vous pouvez déposer votre chèque dans la boîte métallique à l'extérieur de nos bureaux en-dehors de nos heures d'ouverture.
- Nous acceptons également les chèques postdatés.

Paiement de taxes municipales par virements bancaires

Voici la procédure pour le paiement de vos taxes par virements bancaires :

Fournisseur : Municipalité Canton de St-Camille - Taxes (QC)
Référence : Le numéro de référence doit correspondre à votre numéro de client.

- Lors de votre inscription aux paiements de taxes par virements bancaires, il vous sera demandé d'inscrire votre numéro de client comme numéro de référence. Le numéro de référence doit contenir de 1 à 4 chiffres et se trouve au bas à gauche de votre coupon de remise sous l'échéancier.
- Si vous êtes client dans une autre institution financière que Desjardins, prévoyez faire votre paiement la veille de la date du versement afin d'éviter des frais d'intérêt puisque les virements sont déposés le lendemain dans le compte de la Municipalité.

Paiement de taxes municipales en argent

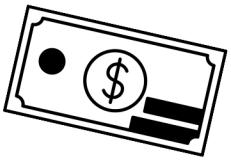

- Votre paiement en argent peut se faire sur les heures d'ouverture du bureau.
- Nous vous demandons de ne pas laisser d'argent comptant dans la petite boite métallique à l'extérieur de nos bureaux.

INFORMATIONS MUNICIPALES

REGISTRE DE CHIENS

Selon le règlement municipal, tout chien de compagnie doit être enregistré.

Pour tenir le registre à jour, nous avons besoin des informations suivantes:

- Le nom de votre chien;
- Sa race et sa couleur;
- Son poids adulte;
- Son sexe et s'il est stérilisé ou non;
- Votre nom, votre numéro de téléphone et votre numéro de client.

Une licence de chien coûte 30 $ par an. Elle nous permet, entre autres, d'aider à retrouver votre chien s'il s'est égaré.

Veuillez communiquer avec nous, au besoin, pour mettre à jour le registre.

Merci de votre collaboration!

PÉRIODE DE DÉGEL VISÉE

6 mars au 5 mai 2023

Les limites de charge autorisées des véhicules sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics afin de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Ces dates peuvent changer.
Pour les valider, veuillez vous référer au site Web du ministère des Transports :

transports.gouv.qc.ca

Sélectionnez l'onglet **« Véhicules lourds »** sous **« Modes de transport »**.

Ensuite, sous « **Période hivernale** », sélectionnez « **Périodes de dégel** ».

INFO-TRAVAUX

Vous avez des projets de rénovation plein la tête?

Avant d'acheter et de faire les travaux → **Communiquez avec l'inspecteur en bâtiment et environnement**

Communiquez avec Jean-François Rivest, inspecteur en bâtiment et en environnement à **inspecteur@saint-camille.ca** ou par téléphone au **819 828-3222, poste 104**.

Pour plus de détails, visitez notre site Web **saint-camille.ca**.
Sélectionnez l'onglet **« Services »** sous **« Administration municipale »**, et, ensuite, consultez la section **« Service d'inspection et délivrance de permis »**.

Pour nous joindre:
Municipalité du canton de Saint-Camille
819 828-3222 | info@saint-camille.ca | www.saint-camille.ca